

Pour FO DGFIP section de La Réunion, la visite du délégué interrégional est un événement porteur pour faire remonter les difficultés rencontrées par le personnel de notre DRFIP.

En premier lieu, celle liée à la décision du Conseil d'État de mars 2015 visant à l'annulation de la partie des instructions sur les mutations (B et C) fixant les critères originaires des DOM vers leur DOM d'origine.

Le Conseil d'État a jugé ces dispositions de l'instruction non conformes avec la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État.

Dans cette décision, le Conseil d'État s'est également appuyé sur l'analyse du défenseur des droits qui considère cette priorité « originaire » comme étant discriminatoire

Pour la section locale, ces nouvelles restrictions vont aggraver davantage les conditions de vie des agents publics qui en plus de subir des baisses de rémunération, la dégradation de leurs conditions de travail consécutives aux suppressions d'effectifs annoncées, voient maintenant s'ajouter la restriction de leurs évolutions de carrière suite à concours ou promotions.

Mettre en place un système tel que celui du Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) est une alternative à la priorité « originaire ».

On constate de toute évidence l'insuffisance des postes offerts (non remplacement des départs à la retraite, services au bord de l'explosion), qui est directement liée à une politique d'austérité toujours en œuvre, et cette insuffisance risque de montrer les limites de ce critère du « CIMM ».

La mise en place de ce critère ne doit pas masquer la pénurie de postes proposés.

En conséquence et malgré le CIMM, des agents sont affectés en métropole faute de postes dans les DOM.

Certes le CIMM peut sembler à ce jour un critère pertinent pour traiter la question de l'éloignement pour les fonctionnaires ultramarins.

Toutefois, il est une époque pas si lointaine que cela, ou face au manque de personnel la DG, avait instauré des concours régionaux ( IDF, Alsace etc).

Pourquoi la DG ne déclinerait t'elle pas des concours Régionaux DOM-TOM (avec le choix du DOM) ?

Enfin, il est plus qu'urgent d'agir sur les structures même déployées au sein de notre département.

L'ensemble des projets en cours équivaut à un plan social sans précédent, et les suppressions d'emplois induites vont générer inévitablement des mobilités géographiques et fonctionnelles forcées.

Toutes les structures sont concernées (SIP, SIE, SPF, Trésoreries mixtes et spécialisées, directions) quelle que soit leur taille.

Il s'agit de créer des entités administratives démesurées dans le seul but de continuer à supprimer des emplois au mépris des besoins de l'utilisateur, des missions et des conditions de travail des agents.

Les services au sein de notre DRFIP, sont pour certains bien trop importants.

Quel est la moyenne des déclarations par agent d'un SIP et d'un SIE de La Réunion par rapport à la métropole?

Quel est l'état des charges du SPF de saint-Pierre?

Quel est la taille du SIP de Saint-Pierre, de Saint-Benoit?

De plus, c'est le moment que choisit le gouvernement pour exhumer le dossier du prélèvement à la source auquel F.O.-DGFIP est opposé.

En un mot, cela correspond à la fin de la campagne IR.

Pour aller plus loin, cela témoigne du manque de soutien pour le personnel et leur investissement professionnel, le manque de reconnaissance de leurs missions et des dépenses inutilement faites.

Que dire du coût des travaux des SIP Champ Fleuri pour un tel hall ? Quel respect pour le contribuable Réunionnais ? Contribuable qui pour un grand nombre maîtrise mal le français et est déjà victime de la fracture internet ?